

Distribution limitée

WHC-99/CONF.204/11
Paris, le 15 juin 1999
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-troisième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X
5-10 juillet 1999

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Approbation du rapport du Comité sur les activités entreprises en 1998-1999 à soumettre à la trentième session de la Conférence générale de l'UNESCO

Résumé

Source : Article 29.3 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Antécédents : Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel a été créé en vertu de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, le 16 novembre 1972.

Le présent rapport est soumis à la Conférence générale par le Comité du patrimoine mondial conformément à l'article 29.3 susmentionné qui stipule que "le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture".

Objectif : Le présent rapport fournit des informations sur l'universalité accrue du Comité, comme en témoigne l'augmentation du nombre de sites du patrimoine mondial et de leur état de conservation, sur le Fonds du patrimoine mondial et sur les activités de coopération menées au titre dudit Fonds. Une importance particulière a été accordée durant cet exercice biennal à la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, à la soumission périodique de rapports sur l'état de conservation et à la formation des gestionnaires de sites.

Décision requise : La vingt-troisième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial pourrait souhaiter approuver le présent rapport.

I. COMPOSITION ET FONCTIONS DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

1. Le nombre d'Etats parties ayant déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion à la Convention du patrimoine mondial était de 152 au début de la onzième Assemblée générale, réunie au cours de la vingt-neuvième session de la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 1997). A la date du 25 février 1999, le nombre des Etats parties était passé à 156. La liste des Etats parties est disponible sur demande.¹

2. Lors de sa onzième session, l'Assemblée générale a procédé à l'élection de **sept** membres du Comité en remplacement de ceux dont le mandat venait à expiration. Le Comité du patrimoine mondial est composé actuellement comme suit :

Australie**², Bénin**, Brésil*, Canada**, Cuba**, Equateur**, Etats-Unis d'Amérique*, Finlande***, France*, Grèce***, Hongrie***, Italie*, Japon*, Liban*, Malte**, Maroc**, Mexique***, Niger*, République de Corée***, Thaïlande***, Zimbabwe***.

3. Depuis le précédent rapport, soumis à la Conférence générale lors de sa vingt-neuvième session (29 C/REP.10), le Comité s'est réuni à deux reprises : la première fois, à l'invitation des autorités italiennes, du 1^{er} au 6 décembre 1997 à Naples (Italie) et la deuxième fois, à l'invitation des autorités japonaises, à Kyoto (Japon), du 30 novembre au 5 décembre 1998. Il a également tenu deux sessions extraordinaires : l'une en octobre 1997 pour élire de nouveaux membres du Bureau à la suite de l'élection de nouveaux membres du Comité durant la onzième Assemblée générale des Etats parties et l'autre le 12 juillet 1999 pour débattre du cas du Parc national du Kakadu en Australie, selon la décision du Comité à sa vingt-deuxième session en décembre 1998.

4. Le Bureau du Comité s'est réuni deux fois en 1998. En 1999, la première réunion s'est tenue en juillet et la seconde se tiendra en novembre. La composition du Bureau est indiquée ci-dessous :

De décembre 1997 à décembre 1998 :

Président : M. Francesco Francioni (Italie)
Vice-Présidents : Bénin, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Japon et Maroc
Rapporteur : M. Noël Fattal (Liban)

Depuis décembre 1998 :

Président : M. Koïchiro Matsuura (Japon)
Vice-Présidents : Bénin, Cuba, Italie, Maroc et République de Corée
Rapporteur : M. Janos Jelen (Hongrie)

¹ La liste des Etats parties actuels figure sur l'Internet à : <http://www.unesco.org/whc/fr/etatlist.htm>

² * Etat dont le mandat s'achèvera à la fin de la trentième session de la Conférence générale.

** Etat dont le mandat s'achèvera à la fin de la trente et unième session de la Conférence générale.

*** Etat dont le mandat s'achèvera à la fin de la trente-deuxième session de la Conférence générale.

5. Comme il est stipulé dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Comité du patrimoine mondial, ci-après dénommé "le Comité", a cinq fonctions essentielles :

- (i) identifier, sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties, les biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle qui seront protégés au titre de la Convention, et inscrire ces biens sur la "Liste du patrimoine mondial" (Sections II et III du présent rapport) ;
- (ii) veiller, en liaison avec les Etats parties, à l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (Section IV) ;
- (iii) décider quels biens parmi ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont à inclure sur la "Liste du patrimoine mondial en péril" (Sections V et VI) ;
- (iv) déterminer les moyens et les conditions les plus appropriés d'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine mondial pour aider, dans toute la mesure du possible, les Etats parties à sauvegarder leurs biens de valeur universelle exceptionnelle (Sections V et VI) ; et
- (v) de plus, le Comité, par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial, joue un rôle actif pour appuyer la sensibilisation de l'opinion publique et les activités éducatives des Etats parties en faveur de la conservation du patrimoine mondial (Section VII).

Le Secrétariat du Comité du patrimoine mondial est assuré par le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial.

II. LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

6. Sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties conformément à l'article 11 de la Convention, le Comité du patrimoine mondial a, depuis son dernier rapport à la Conférence générale, inscrit **76** nouveaux biens sur la Liste du patrimoine mondial. A la date du 1^{er} janvier 1999, le nombre total d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial s'élevait à **582**, réparties comme suit : **445** biens culturels, **117** biens naturels et **20** biens mixtes. Un exemplaire de la Liste du patrimoine mondial est disponible sur demande.³

7. L'article 11 de la Convention demande aux Etats parties de dresser un "inventaire" des biens qu'ils ont l'intention de proposer pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial au cours des cinq à dix années à venir pour permettre au Comité d'évaluer dans le contexte le plus large possible la "valeur universelle exceptionnelle" de chaque bien proposé pour inscription sur la Liste. Etant donné le nombre croissant de propositions d'inscription émanant des Etats parties, le Comité a décidé à sa douzième session en 1988 que les propositions d'inscription de biens culturels ne seraient pas étudiées à moins que l'Etat partie concerné ait auparavant soumis un tel inventaire ou "**liste indicative**". En date du 15 avril 1999, **104** des 156 Etats parties avaient soumis des listes indicatives de biens culturels, naturels et mixtes, soit une augmentation de **44%** depuis la dernière Conférence générale. Les listes indicatives aident également le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) à évaluer les propositions d'inscription de nouveaux biens culturels et mixtes.

³ WHC.99/3, janvier 1999. Sur l'Internet à : <http://www.unesco.org/whc/fr/patrimoi.htm>

8. Lors de l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, le Comité a été guidé par le récent développement d'une "**Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible et représentative**" (voir Section III). Les biens inscrits doivent répondre aux conditions de valeur universelle exceptionnelle stipulée par la Convention et aux critères spécifiques d'évaluation des biens culturels et naturels adoptés par le Comité ; ces critères figurent dans les "*Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*"⁴ qui guident le Comité. Le Comité étudie chaque proposition d'inscription et prend note des évaluations réalisées par l'ICOMOS et/ou l'Union mondiale pour la nature (UICN), qui, avec le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), participent aux sessions du Comité à titre consultatif.

III. STRATEGIE GLOBALE

9. A la suite des décisions prises par le Comité du patrimoine mondial à ses seizième et dix-septième sessions, en 1992 et 1993, le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS ont chargé en 1994 un groupe de travail d'étudier le caractère représentatif de la Liste du patrimoine mondial et la méthodologie à utiliser pour sa définition et sa mise en œuvre. La réunion avait pour objet de considérer les meilleurs moyens d'assurer à l'avenir cette représentativité. Le rapport de la réunion d'experts sur la "Stratégie globale" endossé par le Comité à sa dix-huitième session, a mis en lumière les déséquilibres d'ordre géographique, chronologique et spirituel de la Liste, identifié un certain nombre de thèmes (à considérer dans leur contexte anthropologique le plus large) propres à aider à combler ses lacunes et, à cet égard, suggéré une approche régionale en recommandant des modifications aux critères culturels afin de corriger ces déséquilibres.

10. Le Comité ayant demandé, à sa vingtième session, à la suite de la réunion d'experts au Parc national de la Vanoise (1996), qu'une réunion commune d'experts du patrimoine culturel et naturel se tienne, le gouvernement des Pays Bas a accueilli la "Réunion d'experts de Stratégie globale du patrimoine mondial pour le patrimoine naturel et culturel" à Amsterdam en mars 1998. Le groupe d'experts a insisté sur le fait que la *Convention* devait être considérée comme un document holistique unissant le patrimoine culturel et naturel et a proposé à cet effet un ensemble unifié de critères d'évaluation ainsi que les conditions d'intégrité et les critères d'authenticité pour l'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial. Les experts ont aussi fortement insisté pour que la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* assure la reconnaissance et la protection des interactions remarquables entre la population et le milieu "naturel". De plus, les experts ont recommandé le renforcement de la gestion, du suivi et de la participation locale à la conservation.

11. Conformément aux décisions du Comité, des réunions thématiques et régionales sur les paysages culturels se sont tenues dans la région *andine* (Pérou, mai 1998) avec la participation de 20 experts de 6 pays et en *Afrique* (Kenya, mars 1999) avec la participation de 15 experts de 8 pays. Une réunion concernant les paysages culturels en *Europe de l'Est* aura lieu en Pologne en juillet 1999 après le Bureau. En 1998, une réunion d'experts sur le patrimoine culturel des *Caribbes* et la Convention du patrimoine mondial s'est tenue en Martinique avec la participation de 12 experts de pays francophones, anglophones et hispanophones. La même année, la quatrième réunion de Stratégie globale pour *l'Afrique de l'Ouest* s'est tenue à Porto Novo (Bénin) avec la participation de 30 experts de 11 pays. En août 1999, une réunion sous-régionale sur le patrimoine d'*Asie centrale* devait se tenir au Turkménistan avec la participation de 16 experts de 9 pays. En août 1999, une réunion sous-régionale de Stratégie globale pour le

⁴ WHC.99/2. March 1999. <http://www.unesco.org/whc/fr/orintoc.htm>

Pacifique se tiendra à Vanuatu en coopération avec "the Pacific Islands Museums Association" (PIMA).

12. Dans le cadre de la contribution des organismes consultatifs à la Stratégie globale, l'ICOMOS a mené à bien sept études comparatives. L'IUCN a produit deux publications en 1997-1998 : "A General Overview of Wetland and Marine Protected Areas on the World Heritage List" et "A Global Overview of Forest Protected Areas on the World Heritage List" ainsi que deux nouvelles études thématiques sur "L'utilisation humaine de sites du patrimoine mondial" et "Les formations géologiques de la planète". Par ailleurs, une étude sur "Les aires protégées ayant des niveaux exceptionnels de biodiversité" est en cours de préparation.

13. Le Comité à sa vingt-deuxième session, en décembre 1998, a adopté des plans d'action régionaux (Afrique, Etats arabes, Asie, Pacifique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes) qui concernent le patrimoine naturel et culturel et soulignent leur caractère indissociable. De plus, conformément à la recommandation de "l'Organe consultatif" (voir également Section VI), le Comité a adopté un plan d'action cadre, et défini ainsi des priorités communes aux plans d'action régionaux. Le rapport de la vingt-deuxième session du Comité reflète la richesse du débat sur la question de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a notamment "souligné l'impérieuse nécessité d'établir un Liste du patrimoine mondial représentative et juge impératif d'élargir la participation aux Etats parties dont le patrimoine est actuellement sous-représenté sur la Liste." Le Comité a donc décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la douzième Assemblée générale des Etats parties qui se tiendra en octobre 1999. Le Comité a ainsi tenu à informer tous les Etats des enjeux de la Stratégie globale et de l'évolution de la problématique. L'Assemblée générale aura donc à examiner un projet de résolution qui définira les moyens d'assurer une Liste du patrimoine mondial plus représentative. D'une manière générale, les actions entreprises ont favorisé les propositions tendant à inscrire de nouveaux types de biens sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que la prise de conscience de la nécessité d'une Liste du patrimoine mondiale plus équilibrée et représentative de la diversité culturelle.

14. Une révision des "Critères d'inscription" sera soumise à la vingt-troisième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial en juillet 1999 et au Comité en décembre 1999.

IV. ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

15. Le Comité du patrimoine mondial, en étudiant la mise en œuvre de Convention du patrimoine mondial à l'occasion de son vingtième anniversaire en 1992, a reconnu que le suivi et la soumission de rapports sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial constituaient une fonction essentielle. Etablissant une distinction entre *soumission périodique de rapports* et *suivi réactif*, le Comité a alloué des montants de 240 000 dollars en 1998 et 270 000 dollars en 1999 pour aider les Etats parties dans leurs activités de soumission périodique de rapports et des montants de 120 000 dollars (1998) et 195 000 dollars (1999) pour le suivi réactif.

Soumission périodique de rapports

16. A l'issue de débats prolongés lors des dixième et onzième Assemblées générales des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial, la vingt-neuvième Conférence générale de l'UNESCO a adopté une résolution par laquelle elle a *invité les Etats parties à la Convention du patrimoine mondial à lui présenter, en application de l'article 29 de la Convention, par*

l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, par la voie de son Secrétariat (le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial), des rapports sur les dispositions législatives et réglementaires et les autres mesures qu'ils ont adoptées pour l'application de la Convention, incluant l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire.

Il a également invité le Comité du patrimoine mondial à définir la périodicité, la forme, la nature et l'importance des rapports périodiques à présenter sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et à étudier ces rapports et y réagir dans le respect du principe de la souveraineté des Etats.

17. En réponse à cette demande, le Comité du patrimoine mondial, à sa vingt-deuxième session tenue en décembre 1998, a invité les Etats parties à soumettre des rapports périodiques tous les six ans en utilisant un Format et des Notes explicatives que le Comité a adoptés à la même session.

Il a également décidé d'étudier les rapports périodiques des Etats parties région par région suivant le calendrier suivant :

Région	Etude de biens inscrits jusqu'à la fin de l'année ci-dessous	Année d'étude par le Comité
Etats arabes	1992	2000
Afrique	1993	2001
Asie et Pacifique	1994	2002
Amérique latine et Caraïbes	1995	2003
Europe et Amérique du Nord	1996/1997	2004/2005

Le Comité étudiera à sa vingt-troisième session en décembre 1999 des stratégies régionales pour la mise en œuvre du calendrier ci-dessus.

18. C'est ainsi que s'achève le processus décisionnel sur l'application de l'article 29 de la Convention du patrimoine mondial. Il ne fait aucun doute que la soumission périodique de rapports va constituer une tâche importante pour les Etats parties, le Secrétariat, les organes statutaires du patrimoine mondial et les organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial (l'UICN, l'ICOMOS et l'ICCROM). Ce processus va exiger une étroite coordination et une bonne coopération entre tous les partenaires concernés pour profiter à tous et contribuer à un renforcement de la mise en œuvre de la Convention.

Suivi réactif

19. En 1998-1999, des rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ont été soumis au Comité. En se fondant sur ces rapports, le Comité a décidé de retirer de la Liste du patrimoine mondial en péril le Parc national Plitvice (Croatie) (à sa vingt et unième session) et la Vieille ville de Dubrovnik (Croatie) et les Mines de sel de Wieliczka (Pologne) (à sa vingt-deuxième session). A sa vingt et unième session, quatre biens ont été ajoutés à la Liste du patrimoine mondial en péril : la Réserve de faune à okapis et le Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo), le Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine) et Butrinti (Albanie).

20. Vingt-trois biens sont actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril (15 biens naturels et 8 biens culturels, voir **Annexe I**) et le Comité leur accorde une attention spéciale ainsi que des contreparties financières.

21. Par ailleurs, chaque année, le Comité et son Bureau ont étudié jusqu'à quatre-vingt-dix rapports sur l'état de conservation de biens du patrimoine mondial et ont fait des recommandations particulières aux Etats parties préconisant des mesures correctives ou préventives.

V. LE FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

(i) Contributions

22. Au 31 mai 1999, les contributions reçues des Etats parties pour la période **1998-1999 s'élevaient à 4.619.793 dollars**, dont 2.841.064 dollars correspondaient à des contributions obligatoires et 1.778.729 dollars à des contributions volontaires. Les contributions volontaires encore exigibles pour 1998-1999 s'élèvent à 1.154.416 dollars et à 3.280.818 dollars respectivement, si l'on tient compte du montant total des contributions restant dues pour les années 1998-1999 et les années précédentes. Au 31 mai 1999, le **solde disponible** était de **6.099.450 dollars**. Il est rappelé que le paragraphe 4 de l'article 16 de la Convention du patrimoine mondial stipule que les contributions volontaires doivent être versées sur une base régulière, **au moins tous les deux ans**, et ne devraient pas être inférieures aux contributions que les Etats parties auraient dû verser s'ils avaient été liés par les dispositions du paragraphe 1 du présent article.

23. Les budgets approuvés par le Comité du patrimoine mondial respectivement à ses vingt et unième (Naples, décembre 1997) et vingt-deuxième (Kyoto, décembre 1998) sessions pour 1998 et 1999 se présentent comme suit :

	1998	1999
	dollars	dollars
Fonds du patrimoine mondial	4.160.750	4.676.000
Fonds de réserve d'urgence	500.000	600.000

(ii) Services consultatifs

24. Pour fournir les services consultatifs nécessaires conformément à la Convention du patrimoine mondial, les montants suivants ont été alloués aux organes consultatifs (comme présenté) en 1998 et 1999.

	1998	1999
	dollars	dollars
ICOMOS	327 000	407 000
UICN	237 000	325 000
Autres	40 000	30 000

(iii) Assistance aux Etats parties

25. Du 1^{er} janvier 1998 au 31 mai 1999, plusieurs types d'assistance internationale ont été fournis aux Etats parties grâce au Fonds du patrimoine mondial.

(a) **Assistance préparatoire** : A ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions, le Comité du patrimoine mondial a alloué respectivement au titre de l'assistance préparatoire **300.000 dollars** pour 1998 et **300.000 dollars** pour 1999. Une assistance pour établir des listes indicatives de biens susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, préparer des dossiers de proposition d'inscription ou des projets a été fournie aux Etats parties suivants :

1998

Afrique : Bénin (2 : 1C/1N), Ethiopie (C), Malawi (C), Tanzanie (C) ; *Etats arabes* : Egypte (2 x C), Syrie (2 x C), Oman (C) ; *Asie et Pacifique* : Pakistan (C), Malaisie (N/C), Philippines (N), Viet Nam (C), Bangladesh (C), Papouasie-Nouvelle-Guinée (N) ; *Europe et Amérique du Nord* : Arménie (C), Azerbaïdjan (C), Lituanie (N/C), Slovaquie (C), Royaume-Uni (C) ; *Amérique latine et Caraïbes* : Equateur (C), Guyana (N), Uruguay (C), Argentine (N).

1999

Afrique : Bénin (2 x N), Niger (M), Nigeria (M) ; *Etats arabes* : Liban (2 : C et M), Oman (C) ; *Asie et Pacifique* : RPD de Corée (M), Fidji (M), Inde (C), RDP lao (C), Mongolie (C), Népal (2 x C), Pakistan (C), Papouasie-Nouvelle-Guinée (N), Rép. de Corée (C) ; *Europe et Amérique du Nord* : Géorgie (2 x C), Hongrie (C), Slovaquie (M), Espagne (C) ; *Amérique latine et Caraïbes* : Bolivie (N), Brésil (2 : 1C/1N), Dominique (C), Guyana (C), Mexique (C).

(b) **Coopération technique** : A ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions, le Comité du patrimoine mondial a approuvé respectivement un budget de **1.032.500 dollars** pour 1998 et **1.245.000 dollars** pour 1999. Les projets suivants ont été approuvés par le Comité pour les montants supérieurs à 30.000 dollars, par le Bureau pour les montants compris entre 20.000 dollars and 30.000 dollars et par le Président du Comité pour les montants inférieurs à 20.000 dollars.

1998 COOPERATION TECHNIQUE : Mise en œuvre de projets approuvés au 31.12.98 Sites naturels (N), culturels (C), et mixtes (M)

<i>AFRIQUE</i>			dollars
Guinée	Achat d'équipement hydrologique pour le Mont Nimba	N	19 840
Niger	Achat d'équipement pour le Parc national du W	N	51 943
Zimbabwe	ICCROM : Préparation d'un plan de conservation pour les Ruines de Khami	C	36 900
<i>Sous-total Afrique</i>			<u>108 683</u>
<i>ETATS ARABES</i>			
Egypte	Prép. d'un programme de coopération pour Le Caire historique	C	18 764
Syrie	Restauration des Thermes romains de la Vieille ville de Bosra	C	30 000
Yémen	Construction d'un four pour fabriquer des briques, Zabid	C	19 000
Yémen	Création d'un Centre d'artisanat à Shibam	C	20 000
Yémen	Préservation du bain de vapeur d'Al-Maidan à Sana'a	C	19 000
<i>Sous-total Etats arabes</i>			<u>106 764</u>

ASIE ET PACIFIQUE

Cambodge	Etudes hydrologiques et topographiques des Moats d'Angkor	C	28 595
Indonésie	Cours de formation sur l'art rupestre	C	20 000
Inde	Renforcement de la protection du Parc national de Kaziranga	N	49 884
Inde	Amélioration de la gestion des Grottes d'Elephanta	C	20 000
Indonésie	Atelier sur la préservation et la gestion de Sangiran	C	21 600
Népal	Etudes sur l'architecture traditionnelle, la construction, les techniques de conservation et la documentation, Bhaktapur	C	28 001
Népal	Amélioration des installations pour les visiteurs à Sagarmatha	N	15 000
Népal	Etude structurelle du Palais aux 55 fenêtres, Kathmandu	C	19 800
Népal	Etat de conservation de la Vallée de Kathmandu	C	29 869
Népal	Réunion sous-régionale sur la conservation du patr. himalayen	N	20 000
Pakistan	Contrôle de la végétation sur le site du PM de Taxila (Dharmajika)	C	20 000
Sri Lanka	Restauration du monument de Kandy après un attentat terroriste	C	20 000
Thaïlande	Etude de la politique de gestion de Thung Yai et Huay Kha	N	20 000
Viet Nam	Révision de la réglementation d'urbanisme de l'ensemble de Huê	C	35 000
Viet Nam	Etude géomorphologique de l'aire de la Baie d'Ha-Long	C	8 857
Sous-total Asie et Pacifique			<u>356 606</u>

EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Chypre	Assistance technique à Paphos, Chypre	C	12 187
Lettonie	Réhabilitation de la Vieille ville de Riga	C	20 000
Lituanie	Réhabilitation de la Vieille ville de Vilnius	C	19 500
Pologne	Organisation d'un séminaire sur la planification et la protection des alentours du site du patrimoine mondial d'Auschwitz	C	20 000
Portugal	Coopération technique pour la ville d'Evora	C	15 000
Espagne	Projet de réhabilitation de l'Albaicin	C	15 000
Sous-total Europe et Amérique du Nord			<u>101 687</u>

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

Costa Rica	Projet de l'organisme resp. de l'aire de conservation du Costa Rica	N	17 130
Colombie	Santa Cruz de Mompox	C	20 000
Colombie	Conservation du Parc national archéologique de Tierradentro	C	30 000
Dominique	Révision du plan de gestion du Parc national de Morne Trois Pitons	N	9 000
Dominique	Conférence régionale sur le patrimoine naturel et culturel	N	30 000
Equateur	Pour limiter les effets négatifs d'El Niño en 1998 : Mise au point d'une structure de suivi de l'écosystème aux Galapagos	N	20 000
Mexique	Cours spécial sur la Convention du patrimoine mondial pour l'Amérique latine et les Caraïbes	C	30 000
Sous-total Amérique latine et Caraïbes			<u>156 130</u>

GLOBAL ICCROM – Programme d'assistance technique (TAP) C **25 000**

Total général Coopération technique **854 870**

1999 COOPERATION TECHNIQUE : Projets approuvés au 31 mai 1999
Sites naturels (N), culturels (C) et mixtes (M)

AFRIQUE

Ghana	Recherche documentaire pour le site du patrimoine mondial "Forts et châteaux du Ghana"	C	40 000
Mozambique	Dans le cadre du PACSICOM, organisation d'un atelier sur le patrimoine naturel de l'Afrique côtière et marine	N	20 000
Niger	Suivi de la Réunion de Stratégie globale pour l'Afrique de l'Ouest tenue au Bénin en 1998	N	12 800
Niger	Renforcement de la capacité de gestion du Parc national du W du Niger	N	45 000
Rép. Unie de Tanzanie	Réunion des partenaires concernés par le Kilimandjaro	N	30 000
Sous-total Afrique			<u>147 800</u>

ETATS ARABES

Egypte	Programme de réhabilitation du Caire islamique	C	
Jordanie	Centre d'accueil des visiteurs à Quseir Amra	C	20 000
Liban	Projet de conservation du Temple de Bacchus à Baalbek	C	7 500
Mauritanie	Stabilisation des sables entourant le site de Chinguetti	C	20 000
Maroc	Coopération technique pour l'établissement d'un plan de gestion du site archéologique de Volubilis	C	7 500
Rép. arabe syrienne	Etablissement d'un plan de gestion d'ensemble de Palmyre (1 ^{ère} phase)	C	20 000
Rép. arabe syrienne	Projet de conservation pour la vieille ville de Damas	C	30 000
Rép. arabe syrienne	Projet de conservation pour la Tekiya Suleymaniah dans la vieille ville de Damas	C	18 000
Tunisie	Etablissement d'un plan de gestion pour le site de Carthage	C	14 000

Sous-total Etats arabes**257 000****ASIE ET PACIFIQUE**

Chine	Fourniture d'équipement pour le Musée de la Résidence de montagne de Chengde	C	34 150
Chine	Atelier sur une stratégie nationale concernant la conservation du patrimoine naturel de Chine	N	20 000
Népal	Reproduction du Rapport de la mission commune sur l'état de conservation de la Vallée de Kathmandu	C	2 550
Népal	Préparation d'un inventaire complet des 120 bâtiments de la zone de monuments de Baudhanath, une des sept zones de monuments constituant le site de la Vallée de Kathmandu	C	20 000
Népal	Réunion de donateurs et formation du gardien en chef du Parc national de Sagarmatha	N	7 000
Pakistan	Contrôle de la végétation sur le site du PM de Taxila	C	8 000
Philippines	SIG pour une meilleure gestion des Rizières en Terrasses des Cordillères des Philippines	C	50 000
Viet Nam	Assistance pour de la coopération technique pour Huê et	C	16 811

Sous-total Asie et Pacifique**158 511****EUROPE ET AMERIQUE DU NORD**

Bulgarie	Equipement technique pour l'église de Boyana, Bulgarie	C	20 650
Croatie	Conception et mise au point d'un modèle géodétique des Lacs de Plitvice, des barrières de travertin et des affluents	N	16 000
Géorgie	Mise en œuvre du plan directeur de Mtskheta, Géorgie	C	19 000
Lituanie	Organisme de revitalisation de la vieille ville - OTRA	C	20 000
Lituanie	Renforcement de la capacité fonctionnelle des organisations publiques – "Académie du patrimoine culturel"	C	20 000
Malte	Assistance technique pour la préparation d'un plan directeur pour la ville de La Valette	C	20 000
Portugal	Colloque international sur la conservation et la gestion des sites d'art rupestre préhistorique sur la Liste du PM	C	20 000
Turquie	Travaux de conservation des mosaïques de Sainte-Sophie	C	50 000
Turquie	Coopération technique pour la "Maison des habitants de Fatih" dans le Centre historique d'Istanbul	C	30 000
Ukraine	Equipement pour préserver les anciennes peintures murales de la cathédrale Sainte-Sophie à Kiev	C	19 750

Sous-total Europe et Amérique du Nord**235 000****GLOBAL**

ICCRUM	Manuel de référence de méthodologies pour l'évaluation de l'état de conservation de sites du patrimoine mondial	M	8 000
RAMSAR	Appui à des gestionnaires de zones humides sites du PMI pour participer à la septième session de la Conférence des Parties contractantes (Ramsar COP7), San José,		

	Costa Rica, 10-18 mai 1999	N	20 000
Sous-total Global			<u>28 000</u>
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES			
Brésil	Assistance technique pour la ville historique d'Ouro Preto et les centres historiques d'Olinda et Sao Luiz	C	19 375
Brésil	Restauration du Sanctuaire du Bom Jesus de Congonhas	C	32 574
Cuba	Conservation et gestion de Morro-Cabana à La Havane	C	28 777
Cuba	Sauvetage et préservation de la forteresse La Estrella et de Smith (Gramma) Key au château de San Pedro de la Roca, Santiago de Cuba	C	50 000
Equateur	Suivi écologique dans l'archipel des Galapagos – Création d'un système de quarantaine pour contrôler l'introduction et le développement d'espèces étrangères	N	61 000
Pérou	Mesures d'urgence au site des Lignes et géoglyphes de Nasca et Pampas de Jumana, Pérou	C	50 000
Pérou	Plan directeur pour la Zone archéologique de Chan Chan	C	8 700
Sous-total Asie et Pacifique			<u>250 426</u>
Total général Coopération technique (1999)			<u>1 077 137</u>

(c) **Formation** : Le Comité du patrimoine mondial, à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions, a alloué respectivement **982 500 dollars** pour 1998 et **981 000 dollars** pour 1999 pour les activités de formation. Le Comité a continué de privilégier la formation de groupe plutôt que l'attribution de bourses individuelles. Les activités de formation suivantes ont été approuvées par le Comité pour les montants supérieurs à 30.000 dollars, par le Bureau pour les montants compris entre 20 000 dollars et 30 000 dollars et par le Président du Comité pour les montants inférieurs à 20 000 dollars.

1998		FORMATION – Mise en œuvre de projets approuvés au 31.12.98		
		Sites naturels (N), culturels (C) et mixtes (M)		dollars
AFRIQUE				
Cameroun	Atelier sous-régional sur le renforcement de la conservation de la biodiversité à la Réserve de faune du Dja	N		29 807
Cameroun	3 bourses à l'Ecole de Formation de spécialistes de la faune sauvage au Cameroun pour l'année universitaire 1998-1999	N		20 144
Ethiopie	Séminaire sur les textes normatifs internationaux et les lignes directrices pour les spécialistes de la conservation	C		15 000
Ghana	ICCROM : Bâtiments traditionnels asante	C		47 000
Sénégal	2 ^e conférence internationale sur les zones humides, Dakar	N		20 000
Afrique du Sud	Congrès archéologique mondial – Grand colloque sur la Convention du PM : concept, développement et éducation	C		20 000
Ouganda	ICCROM : Formation pour la conservation et l'entretien de la Tombe de Kasubi	C		20 000
Régional	ICCROM – Préservation de l'art rupestre en Afrique australe	C		20 000
Régional	3 bourses destinées à des spécialistes africains, sur la gestion des sites protégés – Formation à l'Ecole de gestion de la faune sauvage de Mweka, Tanzanie, pour l'année universitaire 1998-1999	N		30 000
Sous-total Afrique				<u>221 951</u>
ETATS ARABES				
Egypte	Sites du patrimoine mondial en Egypte	C		19 990
Liban	Conservation des peintures murales	C		19 363
Espagne	Tourisme durable dans les petites îles de pays en développement, Lanzarote	M		20 000

Régional	ICCROM : Programme régional de formation pour la conservation de mosaïques archéologiques et historiques dans la région méditerranéenne	C	20 000
Régional	ICCROM – Séminaire de formation pour la conservation des sites archéologiques de la région du Proche et Moyen-Orient	C	15 000
Régional	ICCROM – Séminaire de conservation urbaine NAMEC-ITUC au Maroc	C	15 000
<i>Sous-total Etats arabes</i>			<u>109 353</u>
<i>ASIE ET PACIFIQUE</i>			
Chine	Atelier de formation à l'aménagement urbain pour la Conférence internationale des maires de villes historiques	C	24 965
Inde	Réunion de Centres régionaux de formation et d'instituts universitaires de formation pour la mise au point de programmes et de matériels, Wildlife Institute of India	N	30 000
Inde	Atelier sur la gestion des sites aux Grottes d'Elephanta	C	10 000
Indonésie	Dialogue de politique mondiale sur le patrimoine mondial et la biodiversité, Brastagi, Nord de Sumatra, décembre 1998	N	30 000
Iran	Conservation de la pierre à Persépolis	C	15 000
Japon	Accords sur la conservation de la biodiversité	N	20 000
Rép. de Corée	Cours national de formation sur le suivi du patrimoine national	C	20 000
Laos	Programme de formation pour la ville historique de Luang Prabang	C	25 000
Philippines	Formation d'un groupe restreint de personnel sur les dimensions humaines et scientifiques de la gestion du Récif de Tubataha	N	30 000
Philippines	Formation pour renforcer la gestion des Eglises baroques	C	22 000
Régional	Analyse des besoins en formation des gestionnaires de sites d'Asie du S-E, du Pacifique Ouest, d'Australie et de Nouvelle-Zélande sur la participation de la communauté locale à la gestion des sites	N	20 000
<i>Sous-total Asie et Pacifique</i>			<u>246 965</u>
<i>EUROPE ET AMERIQUE DU NORD</i>			
Arménie	Activité de formation internationale sur "Les mesures anti-sismiques dans les travaux de préservation des monuments et des sites"	C	20 000
Autriche	Cours de formation sur l'examen et la conservation des surfaces architecturales	C	35 000
Croatie	Réunion de coordonnateurs éducatifs du patrimoine mondial	C	15 000
Etats-Unis	Cours sur la gestion d'aires de nature sauvage protégées en Amérique latine, juillet-août 1998	N	16 200
Régional	Cours de formation ICCROM-ITUC (Europe du Nord et de l'Est)	C	20 000
<i>Sous-total Europe et Amérique du Nord</i>			<u>106 200</u>
<i>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</i>			
Brésil	Cours interrégional d'études supérieures de conservation des monuments et réhabilitation des villes historiques (CECRE)	C	46 796
Costa Rica	Bourses permettant à des gestionnaires de sites du patrimoine mondial et d'aires protégées d'Amérique latine de participer au cours de gestion du CATIE	N	20 000
Guyana	Conférence internationale sur le logement et la revitalisation de la gestion des centres urbains historiques	C	1 700
Suriname	Séminaire sur le patrimoine naturel et la Convention du PM aux Caraïbes prévue au Suriname en 1999	M	19 500
<i>Sous-total Amérique latine et Caraïbes</i>			<u>87 996</u>

GLOBAL

Régional	Contrat avec l'UICN pour des activités de formation	N	32 400
Régional	ICCROM – Mise au point d'une stratégie de formation et d'un cadre de procédure en Amérique latine	C	40 000
<i>Sous-total Global</i>			<u>72 400</u>

Total général Formation (1998) 844 865

**1999 FORMATION : Projets approuvés au 31 mai 1999
Sites naturels (N), culturels (C) et mixtes (M)**

AFRIQUE

Cameroun	Rédaction des actes du séminaire-atelier international de "Formation des gestionnaires des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère"	N	5 000
Cameroun	3 bourses de formation à l'Ecole de Formation de spécialistes de la faune sauvage, Garoua, Cameroun, pour le cycle universitaire 1999 à 2001	N	45 000
ICCROM	AFRICA-2009 : Conservation du patrimoine culturel africain immeuble en Afrique sub-saharienne	C	100 000
Niger	Séminaire de sensibilisation nationale pour le personnel chargé de la surveillance aux frontières en vue de la protection du patrimoine national culturel et naturel	N	20 000
Rép. unie de Tanzanie	3 bourses pour des spécialistes africains d'aires protégées/de la faune sauvage pour l'année universitaire 1999-2000 à l'Ecole de gestion de la faune sauvage de Mweka, Tanzanie		30 000
<i>Sous-total Afrique</i>			<u>200 000</u>

ETATS ARABES

Egypte	Documentation des sites archéologiques à l'aide du SIG et du multimédia	C	20 000
Egypte	Atelier régional de formation sur la Convention du patrimoine mondial et sur l'initiation à la préparation de rapports sur l'état de conservation des différents sites pour le suivi périodique	N	20 000
Jordanie	Kit de base sur la manutention et le traitement du matériel archéologique	C	20 000
Liban	Programme de formation de conservateurs-restaurateurs en peintures murales sur les sites libanais du patrimoine mondial	C	60 000
Oman	Atelier de formation régional de développement des capacités pour mieux sensibiliser à la conservation du patrimoine naturel	N	40 000
<i>Sous-total Etats arabes</i>			<u>160 000</u>

ASIE ET PACIFIQUE

Chine	Programme de formation pour des gestionnaires de villes du PM en Chine – Consolidation de la conférence internationale pour les maires de villes historiques de Chine et de l'Union européenne	C	35 000
Rép. pop. dém. de Corée	Formation pour les autorités nationales, régionales et locales sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial	M	20 000
ICCROM	Mise au point d'une stratégie de formation pour le patrimoine culturel d'Asie du SE	C	25 000
Népal	Réunion de donateurs et formation du gardien en chef du Parc national de Sagarmatha	N	8 202
<i>Sous-total Asie et Pacifique</i>			<u>88 202</u>

**EUROPE ET
AMÉRIQUE DU NORD**

Bulgarie	Atelier de formation sur "La Réserve naturelle de Srébarna – site essentiel du Réseau écologique européen" (22-25 avril 1999)	N	8 000
Fédération de Russie	Atelier de formation au Lac Baïkal pour des gestionnaires et éventuels gestionnaires de sites naturels russes et transfrontaliers du patrimoine mondial	M	48 528
Fédération de Russie	Atelier international de formation pour des gestionnaires de sites culturels du patrimoine mondial d'Europe centrale et de l'Est prévu à Veliky Novgorod, Fédération de Russie	C	40 000
Sous-total Europe et Amérique du Nord			<u>96 528</u>
GLOBAL			
ICCROM	ITUC'99 – Second atelier international de l'ITUC 13 mai-26 juin 1999, Rome, Italie	C	30 000
UICN	Assistance au Centre du patrimoine mondial pour la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la formation de spécialistes du patrimoine naturel	N	30 000
WCMC	Intégrer la gestion de l'information sur la biodiversité dans les programmes des instituts régionaux de formation à la gestion de la faune sauvage/des aires protégées – Atelier de mise au point du projet	N	30 000
Sous-total Global			<u>90 000</u>
AMÉRIQUE LATINE ET CARAIBES			
Argentine	Appui à un programme de maîtrise de conservation du patrimoine	C	25 000
Brésil	Cours spécialisé de conservation intégrée territoriale et urbaine – Programme pour le Brésil ITUC 1999-2000	C	49 900
Costa Rica	21 ^e cours international sur les aires protégées (19 avril au 24 mai 1999)	N	20 000
Cuba	Formation en conservation préventive	C	30 000
Equateur	Suivi écologique dans l'archipel des Galapagos – Création d'un système de quarantaine pour le contrôle de l'introduction et du développement d'espèces étrangères	N	31 500
ICCROM	PAT 99 - Second cours panaméricain sur la conservation et la gestion du patrimoine architectural en terre et du patrimoine archéologique	C	78 470
Sous-total Amérique latine et Caraïbes			<u>234 870</u>
Total général Formation (1999)			<u>869 600</u>

(d) **Activités promotionnelles sur les sites :** En 1998, un montant de 125 000 dollars a été alloué à des activités promotionnelles sur les sites, dont 124 998 dollars avaient été mis en œuvre au 31.12.1998. En 1999, un montant de 100 000 dollars a été prévu au budget pour cette activité au titre de laquelle 122 000 dollars ont été approuvés au 31.05.1999, comme présenté ci-après.

1998 Appui à des activités promotionnelles sur les sites : Mise en œuvre de projets approuvés au 31.12.98
Sites naturels (N), culturels (C) et mixtes (M)

AFRIQUE

Mali	Réunion sur "Le patrimoine culturel et la créativité" Bamako 12-18 mai 1998	C	5 000
Mali	Exposition de photos sur l'architecture dogon au Mali	C	5 000

Ethiopie	Atelier commun UNESCO/CRCCH sur le partage d'expériences sur les sites du patrimoine mondial, Addis Abeba, 1 ^{er} -2 juillet 1998	C	5 000
Mozambique	Séminaire pour les gestionnaires de sites sur le patrimoine culturel	C	5 000
<i>Sous-total Afrique</i>			<u>20 000</u>
<i>ETATS ARABES</i>			
Algérie	Tassili n'Ajjer - Publication sur les activités promotionnelles	C	5 000
Egypte	Exposition sur le Caire islamique	C	5 000
Yémen	Atelier national sur la Convention du patrimoine mondial	C	9 556
Régional	Traduction des Orientations en arabe	M	3 000
<i>Sous-total Etats arabes</i>			<u>22 556</u>
<i>ASIE ET PACIFIQUE</i>			
Chine	Publication d'un album sur "Le patrimoine mondial de Chine"	M	7000
Chine	Exposition au site du Mont Huangshan	M	5000
Inde	Promotion sur le site pour les Grottes d'Elephanta	C	5 000
Indonésie	Promotion sur le site des Premiers hommes de Sangiran	C	5 000
Indonésie	Promotion sur le site de Borobodur et Prambanan	C	5000
RPD lao	Promotion de la Convention du PM à Luang Prabang	C	5000
Népal	Activité promotionnelle sur le site de Kathmandu	C	5000
Nlle-Zélande	Expositions de photos sur les sites néo-zélandais du patrimoine mondial	C	4 000
Philippines	Promotion sur le site des églises baroques	C	5 000
Viet Nam	Promotion de la Convention aux Monuments de Huê	C	5 000
<i>Sous-total Asie et Pacifique</i>			<u>51 000</u>
<i>EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD</i>			
Portugal	Séminaire sur l'application de l'article 29 de la Convention pour le patrimoine naturel et culturel	C	5 000
Belgique	Kit d'information en flamand	M	2 200
<i>Sous-total Europe et Amérique du Nord</i>			<u>7 200</u>
<i>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</i>			
Mexique	Contrat avec l'INAH pour la fourniture et l'installation d'un ordinateur dans la Ville de Guanajuato ; prévu dans le plan de travail	C	5 000
Brésil	Production d'une exposition sur les sites brésiliens du patrimoine mondial	C	9 242
Colombie	Numéro spécial sur le PM dans la revue de restauration "Hoy"	C	5 000
Equateur	Exposition Oswaldo Marin "Villes du PM" à Paris	C	5000
<i>Sous-total Amérique latine et Caraïbes</i>			<u>24 242</u>
<i>Total général Activités promotionnelles (1998)</i>			<u>124 998</u>
1999	Assistance promotionnelle sur les sites : Demandes approuvées au 31 mai 1999		
	Sites naturels (N), culturels (C) et mixtes (M)		
<i>AFRIQUE</i>			
Botswana	Atelier national pour la préparation d'une liste indicative	M	2 000
Ghana	Atelier national sur la Convention de 1972	M	5 000
<i>Sous-total Afrique</i>			<u>7 000</u>
<i>ETATS ARABES</i>			
Irak	Exposition de photos sur le site du PM de Hatra qui sera présentée au Siège de l'UNESCO les 24 et 25 mars 1999	C	3 500
Liban	Exposition de photos sur des sites libanais (Baalbek et Tyr) et autres sites du PM, organisé dans le cadre de "Beyrouth, capitale culturelle du monde arabe en 1999"	C	5 000

Maroc	Exposition sur les travaux de restauration de Dar Adyel à Fès		3 700
			<u>12 200</u>

ASIE ET PACIFIQUE

Bangladesh	Promotion de la Convention du PM au Bangladesh	M	5 000
Chine	Participation de l'UNESCO à l'exposition internationale d'horticulture de Kunming, Chine, du 1 ^{er} mai au 31 octobre 1999	M	5 000
RPD de Corée	Traduction de la Convention du patrimoine mondial et des Orientations en coréen	M	5 000
Indonésie	Promotion sur le site de Borobudur et Prambanang		5 000
Pakistan	Signalétique sur le site, dans l'ensemble du Musée de Taxila concernant la Convention du PM et son rapport avec le site du PM de Taxila	C	
		C	5 000
Pakistan	Signalétique sur le site, dans le Fort et les jardins de Shalimar à Lahore concernant la Convention du PM et son rapport avec les sites du Fort et des jardins de Shalimar	C	5 000
Philippines	Exposition itinérante sur la Convention du patrimoine mondial aux Philippines	C	5 000
			<u>35 000</u>

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Autriche	Assistance promotionnelle pour le magazine autrichien "Das Welterbe"	M	5 000
Belgique	Kit d'information en flamand	M	2 800
Finlande	Projet de site Web du Programme de PM de la mer Baltique	M	10 000
Allemagne	MOSAÏC - Proposition d'un projet de film par Mme Deborah Phillips	C	5 000
Norvège	Séminaire et camp d'été sur le patrimoine mondial pour les jeunes et les enseignants. Roros, août 1999	C	10 000
Slovaquie	Exposition d'art d'élèves du primaire de villes du PM intitulée "Le patrimoine mondial vu par les jeunes"	C	5 000
Suède	Premier camp d'enseignants et d'élèves sur le patrimoine mondial Tanum, 26 au 29 août 1999	C	10 000
Turquie	Exposition sur Sainte-Sophie, Istanbul	C	5 000
<i>Sous-total Europe et Amérique du Nord</i>			<u>57 800</u>

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Equateur	Publication d'un livre sur les sites culturels du patrimoine mondial	C	5 000
Nicaragua	Conférences pour promouvoir la Convention du patrimoine mondial au Nicaragua	M	5 000
<i>Sous-total Amérique latine et Caraïbes</i>			<u>10 000</u>

Total général Activités promotionnelles (1999) 122 000

(e) **Assistance d'urgence** : Grâce à un Fonds d'urgence de **500.000 dollars en 1998**, établi à partir des réserves du Fonds du patrimoine mondial, plusieurs interventions rapides ont permis de contribuer et de répondre à des cas d'urgence, approuvées pour un montant exceptionnel de **655 250 dollars** aussi bien pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel. La mise en œuvre effective des **projets approuvés pour 1998** s'est élevée à **323 155 dollars**. Un montant de **600 000 dollars** a été approuvé pour 1999 au titre duquel des demandes d'urgence d'un montant total de **491 528 dollars** ont été approuvées au **31 mai 1999**.

25. Une assistance pour des travaux relatifs à des biens culturels et naturels inscrits ou susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et qui ont subi ou risquent de

subir des dommages graves dus à des phénomènes soudains et inattendus, a été fournie pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 mai 1999 pour les biens suivants :

1998 ASSISTANCE D'URGENCE : Mise en œuvre de projets approuvés au 31.12.98

AFRIQUE

RPD du Congo	Achat de deux véhicules pour les sites du patrimoine mondial	N	41 150
<i>Sous-total Afrique</i>			<u>41 150</u>

ETATS ARABES

Maroc	Préservation du mur d'enceinte de la médina d'Essaouira	C	47 199
Mauritanie	Conservation du minaret de l'oasis d'Ouadane	C	3 931
<i>Sous-total Etats arabes</i>			<u>51 130</u>

ASIE ET PACIFIQUE

Inde	Contribution à la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation d'urgence pour le Sanctuaire de faune de Manas	N	2 909
Viet Nam	Monuments historiques du palais de la Reine mère	C	47 091
<i>Sous-total Asie et Pacifique</i>			<u>50 000</u>

EUROPE

ET AMERIQUE DU NORD

Albanie	Butrinti, site en péril : évacuation des eaux, mise en place d'un abri et d'un système d'alarme	C	10 645
<i>Sous-total Europe et Amérique du Nord</i>			<u>10 645</u>

AMERIQUE LATINE

ET CARAIBES

Colombie	Santa Cruz de Mompox	C	50 000
El Salvador	Travaux urgents au site archéologique de Joya de Ceren	C	35 000
Honduras	Remplacement d'une tente protectrice au-dessus de l'escalier hiéroglyphique au site maya de Copan	C	5 000
Nicaragua	Mesures de conservation d'urgence au site de Leon Viejo	C	37 000
Pérou	Site archéologique de Chavin	C	37 298
<i>Sous-total Amérique latine et Caraïbes</i>			<u>164 298</u>

GLOBAL

ICOMOS	Demande d'assistance d'urgence supplémentaire	C	<u>5 932</u>
Total général Assistance d'urgence (1998)			323 155

1999 ASSISTANCE D'URGENCE : Projets approuvés au 31 mai 1998 Sites naturels (N), culturels (C) et mixtes (M)

ETATS ARABES

Mauritanie	Conservation du minaret de l'oasis d'Ouadane (3.932 dollars dépensés en 1998, reliquat de 46.068 dollars engagé pour 1999)	C	46 069
<i>Sous-total Etats arabes</i>			<u>46 069</u>

ASIE ET PACIFIQUE

Chine	Réhabilitation de la Région d'intérêt panoramique et historique de Wulingyuan et contrôle des dommages causés par l'inondation	N	60 000
<i>Sous-total Asie et Pacifique</i>			<u>60 000</u>

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Albanie	Butrinti	C	100 000
Arménie	Bâtiment du musée du Site archéologique de Zvartnots	C	29 682
Malte	Assistance d'urgence pour Hagar Qim, Temples mégalithiques,		

Malte		C	72 448
<i>Sous-total Europe et Amérique du Nord</i>			<u>191 485</u>
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES			
Brésil	Consolidation des pentes des collines autour d'Ouro Preto et restauration du pont Antonio Diaz	C	50 000
Rép. dominicaine	Mesures d'urgence au Palais Diego de Herrera à Saint-Domingue	C	50 000
Equateur	Mesures préventives de protection du patrimoine culturel de Quito en cas d'éruption du volcan Guagua Pichincha	C	50 000
Honduras	Mesures d'urgence pour la protection et la reconstruction du Site maya de Copan	C	43 975
<i>Sous-total Amérique latine et Caraïbes</i>			<u>193 975</u>
Total général Assistance d'urgence (1999)			<u>491 529</u>

VI. L'ORGANE CONSULTATIF DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Antécédents

27. A sa vingtième session en décembre 1996, le Comité du patrimoine mondial a demandé un audit financier du Fonds du patrimoine mondial pour l'année écoulée au 31 décembre 1996 ainsi qu'une revue de la gestion administrative de la Convention du patrimoine mondial. De plus, le Comité a créé un Organe consultatif pour "mettre en œuvre la proposition adoptée par le Comité d'évaluer la manière dont le Centre du patrimoine mondial a assisté le Comité dans l'application de la Convention du patrimoine mondial".

28. A sa vingt et unième session en décembre 1997, le Comité a demandé que l'Organe consultatif étudie quatre questions et présente un rapport à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau :

1. Questions techniques
2. Communication et promotion
3. Revue de la gestion administrative et audit financier
4. Utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et Orientations pour la collecte de fonds.

29. L'Organe consultatif a demandé au Pr Francioni (Italie) d'en assurer la présidence en 1998. Les membres de cet Organe consultatif étaient les suivants : Australie, Bénin, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Malte, Mexique et Zimbabwe. Une réunion de l'Organe consultatif s'est tenue au Siège de l'UNESCO les 29 et 30 avril 1998. A l'invitation du Président, des représentants de l'Allemagne et de la Grèce y ont également assisté, ainsi que des observateurs d'Equateur et de Hongrie, ainsi que le Directeur du Centre du patrimoine mondial. Le Rapport du Rapporteur de la réunion de l'Organe consultatif a été adopté le 24 juin 1998 et a été débattu par la suite par les vingt-deuxième sessions ordinaire et extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial (22-27 juin et 27-28 novembre) et par la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial (30 novembre-5 décembre 1998).

Questions techniques

30. L'Organe consultatif a étudié les questions techniques suivantes à la demande de la vingt-deuxième session du Comité :

- (a) l'application des critères culturels (i) et (vi) ;
- (a) l'examen de l'authenticité ;
- (b) le déséquilibre de la Liste du patrimoine mondial ; et
- (c) la mise en œuvre de la Stratégie globale.

31. L'Organe consultatif a également rappelé plusieurs des principaux résultats de la Réunion d'experts sur la stratégie globale pour le patrimoine mondial culturel et naturel, tenue à Amsterdam en mars 1998. Le Comité a adopté un certain nombre de décisions en vue d'assurer une plus grande participation des Etats parties dont le patrimoine est actuellement sous-représenté sur la Liste du patrimoine mondial par une application plus ferme de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible et représentative*. Le Comité a également demandé au Centre du patrimoine mondial de travailler en concertation avec les organes consultatifs pour mettre au point la révision de la Section I des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* et de la soumettre à la vingt-

troisième session du Bureau. Le Bureau présentera ensuite ses recommandations pour adoption à la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial.

Par ailleurs, le Comité a demandé que le Centre, en collaboration avec les organes consultatifs, présente à la vingt-troisième session du Comité un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions régionales décrites dans le Plan d'action de la Stratégie globale adopté par le Comité à sa vingt-deuxième session. Enfin, le Comité a demandé qu'un point de l'ordre du jour sur les "Moyens d'assurer une Liste du patrimoine mondial représentative" soit présenté à la douzième Assemblée générale des Etats parties à la Convention du patrimoine mondial en 1999. Il a été demandé à la vingt-troisième session du Bureau de préparer ce point de l'ordre du jour pour l'Assemblée générale.

Communication et promotion

32. Un document de synthèse a été préparé par le Canada sur la question de la communication et de la promotion et étudié par l'Organe consultatif lors de sa réunion à Paris en avril 1998. Trois recommandations ont été formulées dans la proposition et adoptées par l'organisme consultatif. La première recommandation préconisait l'adoption d'un ensemble de principes et d'orientations pour guider les activités futures en matière de communication et d'activités promotionnelles. La seconde demandait un plan stratégique et la troisième une étude commerciale de la *Revue du Patrimoine mondial*. Un plan stratégique pour les activités de documentation, d'information et d'éducation relatives au patrimoine mondial a donc été préparé par le Secrétariat comme il avait été demandé, ainsi qu'une étude commerciale de la *Revue*, pour présentation à la vingt-deuxième session du Comité à Kyoto, Japon. Le Comité a noté la qualité du plan stratégique et a convenu de continuer à assurer un appui à la *Revue* en fournissant des fonds pour la coordination, la révision des articles et le contrôle de leur qualité. Il a toutefois souligné la nécessité de développer la spécificité de la *Revue* et s'est déclaré soucieux de sa durabilité. Les mesures requises par le Secrétariat, telles qu'elles figurent dans les Recommandations II et III, ont été appliquées et ont bénéficié de l'appui du Comité. Toutefois, les principes et orientations proposés dans la Recommandation I n'ont pas été officiellement adoptés par le Comité du patrimoine mondial, faute de temps. La Recommandation I sera donc présentée à la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial en décembre 1999 pour adoption.

Revue de la gestion administrative et audit financier

Suite apportée au Rapport de l'Auditeur externe au Directeur général de l'UNESCO sur l'évaluation de la gestion administrative de la Convention du patrimoine mondial

33. Le "*Rapport de l'Auditeur externe au Directeur général de l'UNESCO sur l'évaluation de la gestion administrative de la Convention du patrimoine mondial*" a été soumis à la vingt et unième session du Comité en décembre 1997. Les recommandations de la Revue de la gestion et de l'Audit financier ont été débattues lors de la réunion d'avril 1998 de l'Organe consultatif en se référant à un document de synthèse préparé par la France et l'Italie. La vingt-deuxième session du Bureau a étudié le Rapport du Rapporteur de l'Organe consultatif et a formulé un certain nombre de recommandations. Les recommandations de la vingt-deuxième session du Bureau ont été présentées à la vingt-deuxième session du Comité.

34. Un rapport d'avancement sur la suite apportée au "Rapport de l'Auditeur externe au Directeur général de l'UNESCO sur l'évaluation de la gestion administrative de la Convention du patrimoine mondial" a été présenté à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial en décembre 1998, qui n'a toutefois pu l'étudier en détail, faute de temps.

35. Le Comité a demandé à la vingt-troisième session du Bureau d'étudier le Rapport d'avancement sur la suite apportée au "Rapport de l'Auditeur externe au Directeur général de l'UNESCO sur l'évaluation de la gestion administrative de la Convention du patrimoine mondial" rédigé par le Centre. Par ailleurs, le Comité a demandé que la vingt-troisième session du Bureau présente son propre rapport et ses recommandations à ce sujet à la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial pour adoption.

Rôle et fonctions du Centre du patrimoine mondial

36. A sa vingt-deuxième session en juin 1998, le Bureau a demandé que le Directeur général de l'UNESCO fournisse un rapport décrivant "les tâches et fonctions du Centre du patrimoine mondial en tant que Secrétariat de la Convention".

37. A la demande de la vingt-deuxième session du Comité, la "Note verte" intitulée "Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel", émise par le Directeur général de l'UNESCO le 23 novembre 1998 (DG/Note/98/53), a été présentée au Comité.

38. A l'issue d'un très long débat sur la manière d'exprimer au mieux sa vision de l'avenir du Centre, la vingt-deuxième session du Comité a renouvelé la demande faite par la vingt-deuxième session du Bureau en juin 1998. Le Comité a prié le Directeur général de l'UNESCO de préparer un rapport mentionnant les tâches et fonctions du Centre du patrimoine mondial en tant que Secrétariat de la Convention, pour présentation à la vingt-troisième session du Bureau (5-10 juillet 1999). Une autre Note verte a été émise par le Directeur général de l'UNESCO sur "L'ajustement de la structure du Secteur de la Culture" (DG/Note/99/9) le 19 mars 1999 ; elle traite de la synergie entre le Centre du patrimoine mondial, la Division du patrimoine culturel et la Division des sciences écologiques.

Utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et Directives pour la collecte de fonds

39. Après de nombreuses années de débats sur la question de l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial et la collecte de fonds pour le patrimoine mondial, la vingt et unième session du Comité a décidé de confier ces questions à l'Organe consultatif pour étude complémentaire. Le Japon et les Etats-Unis d'Amérique ont entrepris de rédiger une proposition de nouvelles orientations sur ces questions. Lors de sa réunion d'avril 1998, l'Organe consultatif a débattu des orientations proposées et a décidé de les amender, en concertation avec le Secrétariat, afin de refléter les discussions du groupe. La proposition amendée a été étudiée par les vingt-deuxième sessions ordinaire et extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial (22-27 juin et 27-28 novembre 1998) et présentée ensuite pour approbation à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial (30 novembre au 5 décembre 1998). Le Comité a adopté le nouveau texte des Orientations et principes régissant l'utilisation de l'emblème qui a été inclus en Annexe III des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Par ailleurs, le Comité a demandé au Centre de travailler en conformité avec les "Internal Guidelines for Private Sector Fund-raising in Favour of UNESCO" pour les questions liées à la collecte de fonds pour le Fonds du patrimoine mondial.

VII. PROMOTION ET EDUCATION CONCERNANT LE PATRIMOINE MONDIAL

40. Le développement de la sensibilisation du public étant essentiel pour la transmission des valeurs et des connaissances ainsi que du sens de la responsabilité individuelle pour la protection du patrimoine mondial, comme l'indique clairement la Convention, l'information et les activités promotionnelles au cours des deux dernières années ont été centrées sur la diffusion de l'information sur le patrimoine mondial vers le plus large secteur possible du grand public. En 1998, un plan stratégique sur les Activités de documentation, information et éducation concernant le patrimoine mondial a été mis au point, selon la recommandation de l'Organe consultatif du Comité du patrimoine mondial et présenté à la vingt-deuxième session du Comité du patrimoine mondial. Ce plan stratégique était essentiellement ciblé sur les Etats parties – afin d'appuyer leurs efforts de mise en œuvre de la Convention – ainsi que sur le grand public. Il a été élaboré pour contribuer à répondre à la demande croissante d'information sur la Convention et les sites placés sous sa protection. Il est principalement centré sur la création de nouveaux partenariats et aborde certains problèmes comme la distribution limitée de matériels éducatifs produits par l'UNESCO en raison de l'insuffisance des tirages et de la capacité de diffusion. Le plan stratégique insiste sur la nécessité d'une coopération des Etats parties et souligne l'importance de l'engagement des médias internationaux pour garantir la plus large diffusion de l'information.

42. Le plan de travail proposé inclut les activités suivantes : l'amélioration de la gestion de l'information du Centre du patrimoine mondial grâce à la numérisation des documents pour renforcer la capacité du Centre de traiter un nombre croissant de documents (voir ci-dessous) ; la poursuite de la production du dossier d'information sur le patrimoine mondial et l'appui à la publication de la *Revue du Patrimoine mondial* ; la reproduction d'un coffret de diapositives en français et la traduction en espagnol de l'exposition itinérante sur le processus de conservation du patrimoine mondial. Ce plan de travail comprend également des activités liées à l'Internet et au Réseau d'information sur le patrimoine mondial telles que l'actualisation annuelle du site Web auquel seront ajoutés des informations géographiques et des cartes et qui va être développé. Il traite également des partenariats existants avec les médias et les éditeurs et prévoit de développer le réseau des partenaires actuels par l'apport de nouveaux participants spécialisés dans d'autres méthodes de communication, telles que la radio, pour atteindre d'autres groupes ciblés.

Documentation statutaire

43. Le Centre du patrimoine mondial a attaché une importance particulière à la mise en place d'un système moderne de gestion des documents et de l'information pour faciliter le processus décisionnel. La documentation statutaire comprend les rapports des réunions statutaires et des réunions d'experts, les dossiers de propositions d'inscription, les rapports sur l'état de conservation et les rapports de missions. Afin de faciliter l'accès aux documents et leur utilisation, la plus haute priorité a été donnée à la numérisation des documents permettant les recherches et l'accès facile à l'information. Ces dossiers électroniques comprennent maintenant les textes et les matériels graphiques des dossiers de proposition d'inscription de tous les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

44. Avec l'accord de la vingt et unième session du Comité, un groupe d'experts internationaux a rencontré le personnel du Centre du patrimoine mondial en mars 1998 pour étudier la gestion de l'information effectuée par le Centre. Il a recommandé la mise en place d'un nouveau système de gestion de l'information pour intégrer les sources d'information existantes au Centre. Le personnel du Centre, les organes consultatifs, les membres du Comité

et d'autres unités de l'UNESCO pourront ainsi, pour la première fois, avoir accès à ces informations. Cela permettra un accès en temps réel aux informations numérisés – dossiers de propositions d'inscription et rapports de missions, rapports sur l'état de conservation et dernières décisions concernant l'assistance internationale. Avec l'assistance du Comité du patrimoine mondial, des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande, du Royaume-Uni, la première étape de ce système va devenir une réalité à la fin de 1999.

45. Le Projet spécial de l'UNESCO sur "**La participation des jeunes à la préservation et la promotion du patrimoine mondial**" continue à être mis en œuvre conjointement par le Centre du patrimoine mondial et le Réseau du Système des Ecoles associées (RéSEAU) du secteur de l'Education de l'UNESCO. Ce projet vise à mettre au point de nouvelles approches éducatives pour sensibiliser les jeunes au patrimoine mondial et promouvoir les attitudes et les compétences favorisant la protection du patrimoine mondial naturel et culturel exceptionnel. Ce projet a été accueilli avec enthousiasme par le Comité du patrimoine mondial qui lui a apporté son appui.

46. Après quatre ans de préparation réalisée par une équipe de l'UNESCO, avec les apports de plusieurs experts internationaux, un Kit pédagogique novateur destiné aux enseignants intitulé "**Le patrimoine mondial aux mains des jeunes**" a été produit à 2 500 exemplaires en anglais et 1 500 exemplaires en français. Ce kit est maintenant disponible pour expérimentation dans les Ecoles associées et autres établissements d'enseignements secondaire (en particulier ceux qui sont situés près de sites du patrimoine mondial) à travers le monde. Le kit a été élaboré grâce à l'appui financier de la Fondation Rhône-Poulenc, France. Plus de 1300 exemplaires du kit ont été distribués à des écoles par l'intermédiaire des Commissions nationales pour l'UNESCO au début de 1999 et 600 autres aux Bureaux hors Siège de l'UNESCO. L'UNESCO a reçu 45 demandes de traduction et de publication du kit en différentes langues nationales.

47. Avec l'appui du Comité du patrimoine mondial, du Centre du patrimoine mondial, du secteur de l'Education de l'UNESCO et de l'Osaka Junior Chamber of Commerce Inc. du Japon, un Second Forum international de jeunes sur le patrimoine mondial s'est tenu au Japon en novembre 1998. Un Forum de jeunes sur le patrimoine mondial sera organisé à l'Île de Gorée, Sénégal, du 21 au 27 août 1999. Cet événement réunira des élèves et des enseignants d'Afrique anglophone et des Caraïbes pour parler de la préservation du patrimoine mondial dans un site étroitement associé à la traite des esclaves. Par ailleurs, le Premier Forum de jeunes sur le patrimoine mondial des Etats arabes se tiendra au Maroc du 23 au 28 novembre, en collaboration avec la Commission nationale marocaine pour l'UNESCO. L'objectif est de donner suite à la demande du Comité d'une plus large mise en œuvre de la Convention dans les Etats arabes. Treize Etats parties de la région seront invités à participer à ce Forum de jeunes.

48. Afin d'étudier la mise au point d'ensemble de ce Projet spécial, un Atelier international sur l'éducation concernant le patrimoine mondial a été organisé par le Centre du patrimoine mondial et le Secteur de l'Education de l'UNESCO à Chartres, France, en février 1999. Des participants de Bureaux hors Siège de l'UNESCO de différentes régions du monde ainsi que des experts des organes consultatifs du Comité du patrimoine mondial (l'ICCRROM, l'ICOMOS et l'UICN) ont discuté et préparé un Plan d'action pour la future mise en œuvre du Projet (1999-2001) et des Orientations pour des cours sous-régionaux de formation d'enseignants à l'éducation concernant le patrimoine mondial.

49. Une nouvelle brochure décrivant le Projet a été publiée en anglais et en français en septembre 1998 et réimprimée en avril 1999. Plus de 2 000 exemplaires ont été distribués aux

Ecoles associées dans le monde entier et à la suite de cela, l'UNESCO a reçu de nombreuses demandes de coopération complémentaire. Un dépliant bilingue (français-anglais) de présentation du kit a été publié en 6 000 exemplaires. Un reportage vidéo de 14 minutes présentant le Projet spécial a été produit en 1999 pour diffusion à tous les Etats membres de l'UNESCO.

ANNEXE I

BIENS QUE LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL
A DECIDE D'INCLURE SUR LA LISTE
DU PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL

Etat contractant ayant soumis la proposition d'inscription conformément à la Convention	Nom du bien	Date d'inscription
Albanie	Butrinti	6/12/1997 Naples, 21 ^e session du Comité
Bénin	Palais royaux d'Abomey	6/12/1985 Paris, 9 ^e session du Comité
Bulgarie	Réserve naturelle de Srébarna	14/12/1992 Santa Fé, 16 ^e session du Comité
Cambodge	Angkor	14/12/1992 Santa Fé, 16 ^e session du Comité
République Centrafricaine	Parc national du Manovo-Gounda St. Floris	6/12/1997 Naples, 21 ^e session du Comité
République démocratique du Congo	Parc national des Virunga	17/12/1994 Phuket, 18 ^e session du Comité
République démocratique du Congo	Parc national de la Garamba	7/12/1996 Mérida, 20 ^e session du Comité
République démocratique du Congo	Parc national de Kahuzi-Biega	6/12/1997 Naples, 21 ^e session du Comité
République démocratique du Congo	Réserve de faune à okapis	6/12/1997 Naples, 21 ^e session du Comité
Equateur	Parc national Sangay	14/12/1992 Santa Fé, 16 ^e session du Comité
Ethiopie	Parc national du Simen	7/12/1996 Mérida, 20 ^e session du Comité

Guinée/Côte d'Ivoire	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	14/12/1992 Santa Fé, 16 ^e session du Comité
Honduras	Rio de la biosphère Rio Platano	7/12/1996 Mérida, 20 ^e session du Comité
Inde	Sanctuaire de faune de Manas	14/12/1992 Santa Fé, 16 ^e session du Comité
Jérusalem (site proposé par la Jordanie)	Vieille ville de Jérusalem et ses remparts	17/12/1982 Paris, 6 ^e session du Comité
Mali	Tombouctou	12/12/1990 Banff, 14 ^e session du Comité
Niger	Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré	14/12/1992 Santa Fé, 16 ^e session du Comité
Oman	Fort de Bahla	9/12/1988 Brasilia, 12 ^e session du Comité
Pérou	Zone archéologique de Chan Chan	28/11/1986 Paris, 10 ^e session du Comité
Tunisie	Parc national de l'Ichkeul	7/12/1996 Mérida, 20 ^e session du Comité
Etats-Unis d'Amérique	Parc national des Everglades	11/12/1993 Carthagène, 17 ^e session du Comité
Etats-Unis d'Amérique	Yellowstone	9/12/1995 Berlin, 19 ^e session du Comité
Yougoslavie	Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor	26/10/1979 Luxor, 3 ^e session du Comité

voir aussi : <http://www.unesco.org/whc/fr/peril.htm>